

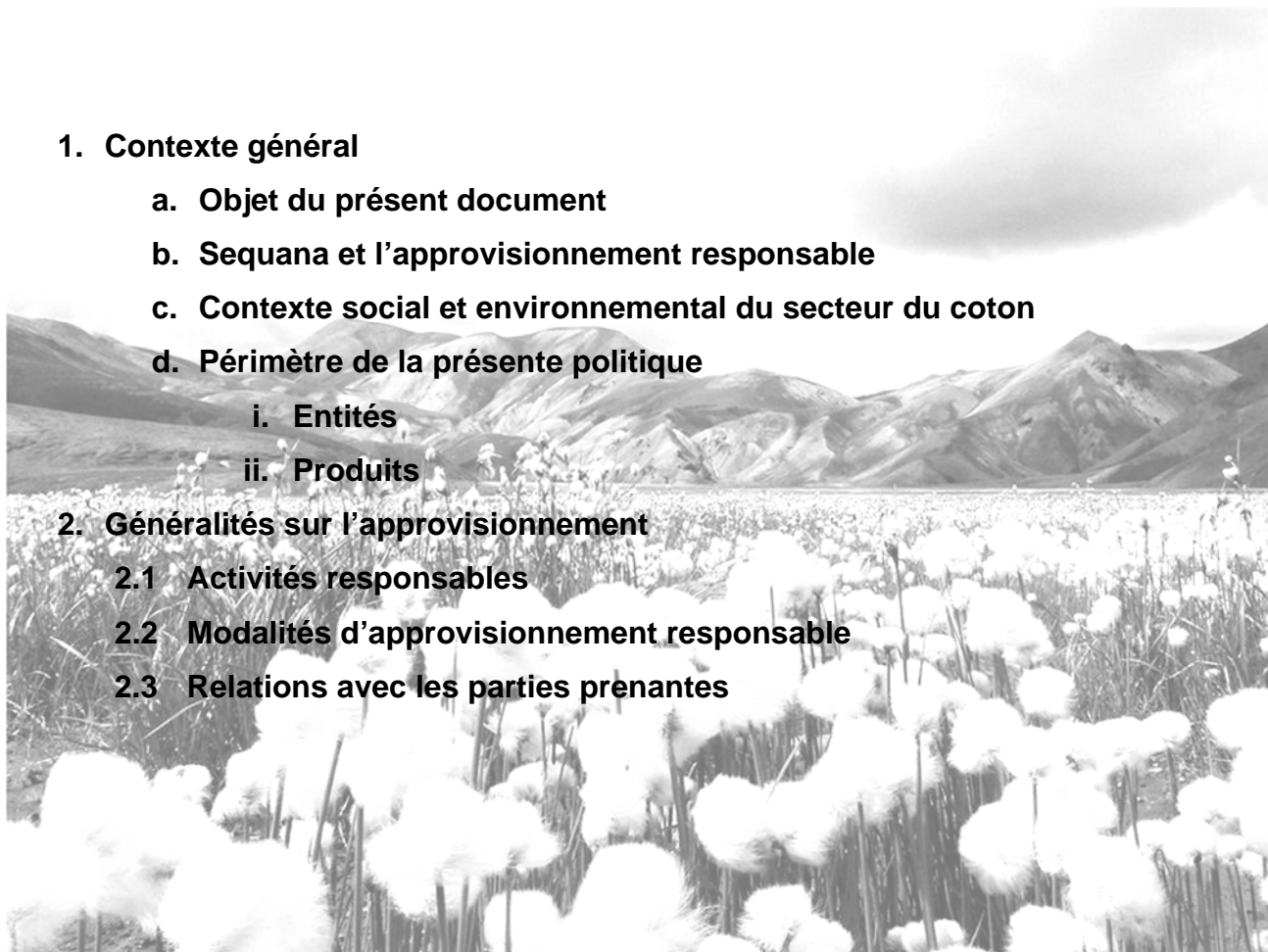
## Politique de Sequana en matière d'approvisionnement responsable de coton et de produits à base de coton

### 1. Contexte général

- a. Objet du présent document
- b. Sequana et l'approvisionnement responsable
- c. Contexte social et environnemental du secteur du coton
- d. Périmètre de la présente politique
  - i. Entités
  - ii. Produits

### 2. Généralités sur l'approvisionnement

- 2.1 Activités responsables
- 2.2 Modalités d'approvisionnement responsable
- 2.3 Relations avec les parties prenantes



## 1. Contexte général

### 1.1 Objet du présent document

Grâce à la présente politique et son ensemble d'actions associées, le Groupe Sequana, en tant qu'adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies, vise à mettre en place un cadre rigoureux pour piloter les enjeux sociaux et environnementaux liés à ses activités d'approvisionnement en coton et en produits à base de coton.

La présente politique est fondée sur les valeurs du Groupe Sequana et alignée avec son Code de Bonne Conduite (<http://www.sequana.com/wp-content/uploads/2013/07/Sequana-code-de-bonne-conduite-29072013.pdf>) ainsi qu'avec d'autres politiques et principes directeurs afférents. (Cf. *Document de politique Sequana pour l'approvisionnement durable de pâte de bois et pâte à papier*).

Elle fixe un cadre de référence pour la mise en place, le suivi et l'amélioration des aspects sociaux et environnementaux liés aux activités du Groupe dans ce domaine. Le Groupe recherche activement à optimiser le suivi, le reporting et la vérification par des tiers de ses performances associées à ces principes, là où ils s'appliquent. La présente politique vise aussi à encourager l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de Sequana à respecter ces principes et à s'y conformer.

### 1.2 Sequana et l'approvisionnement responsable

L'approvisionnement durable et responsable s'inscrit dans le cadre des huit axes identifiés comme prioritaires pour le Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale. L'engagement du Groupe est de faire tout son possible pour s'assurer que ses fournitures proviennent de sources licites et que les Droits de l'Homme sont bien respectés sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement depuis l'origine des matières premières.

### 1.3 Contexte social et environnemental du secteur du coton

Le Groupe Sequana et ses clients sont conscients et sensibles aux enjeux sociaux et environnementaux existant aujourd'hui dans certains domaines de l'industrie du coton. Dans le pire des cas, ces problématiques concernent notamment le travail des enfants, des conditions de travail inhumaines, l'exposition des populations aux pesticides et la pollution de l'environnement. Le Groupe Sequana reconnaît l'importance d'utiliser du coton et des produits à base de coton (linters et combers) issus de sources licites, durables et bien gérées ; s'engage à n'utiliser que des produits à base de coton provenant de telles sources et à soutenir des initiatives en leur faveur. La capacité de nos fournisseurs à respecter ces normes constitue une obligation essentielle de notre politique générale d'approvisionnement responsable.

### 1.4 Périmètre de la politique

#### 1.4.1 Entités

Le présent document est applicable au Groupe Sequana et à ses entités Arjowiggins Sourcing Limited, aux entités juridiques de la branche Arjowiggins Graphique, Arjowiggins Sécurité, Arjowiggins Papiers de Création, Arjowiggins Healthcare, ainsi qu'aux entités d'Antalis.

#### 1.4.2 Produits

Les sociétés du Groupe utilisent des matières à base de coton (linters et combers) pour fabriquer des papiers sécurisés (billets de banque) et des papiers fins. Les linters et combers sont des résidus de culture du secteur de la production de coton.

Le Groupe Sequana entend appliquer la présente politique à l'ensemble de ses activités d'approvisionnement en produits à base de coton (linters et combers).

## 2. Approvisionnement de coton et de matières à base de coton

### 2.1 Activités responsables

Le Groupe Sequana et ses entités juridiques associées s'engagent à respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont implantés.

Le Groupe met en place des systèmes de management environnemental ainsi que des dispositifs et technologies de gestion de la santé et de la sécurité permettant de prendre en compte et d'évaluer l'impact de ses activités, tout en garantissant l'amélioration continue de ses performances.

En tant qu'adhérent au Pacte Mondial de l'ONU, le Groupe Sequana respecte rigoureusement l'ensemble des normes internationales liées aux Droits de l'Homme, aux conditions de travail et aux principes de protection environnementale au sein de ses activités. Le Groupe cherche à n'avoir recours qu'à des fournisseurs partageant les mêmes valeurs et s'engageant à respecter les mêmes normes internationales.

### 2.2 Exigences de produits à base de coton responsable

Le Groupe Sequana s'efforce de s'abstenir de s'approvisionner en produits à base de coton provenant de cultures:

- cultivées, récoltées ou transformées en violation des droits fondamentaux du travail édictés selon les normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), et notamment concernant les huit principes fondamentaux suivants :
  - Convention N°87 de 1948 sur la Liberté syndicale et la Protection du droit syndical
  - Convention N°98 de 1949 sur le Droit d'organisation et de négociation collective
  - Convention N°29 de 1930 sur le Travail forcé
  - Convention N°105 de 1957 sur l'Abolition du travail forcé
  - Convention N°138 de 1973 sur l'Âge minimum de travail
  - Convention N°182 de 1999 sur les Pires formes de travail des enfants
  - Convention N°100 de 1951 sur l'Égalité de rémunération
  - Convention N°111 de 1958 sur la Discrimination (emploi et profession)
- cultivées, récoltées ou transformées en l'absence de toute considération des conditions fondamentales de santé et de sécurité selon les normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), et notamment concernant les sujets suivants :
  - Disposition générale sur la Sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail (Convention N°155 – 1981 complétée par la Recommandation N°164)
  - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérogènes (Convention N°139 – 1981 complétée par la Recommandation N°147)
  - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail (Convention N°148 – 1977 complétée par la Recommandation N°156)
  - Sécurité dans l'utilisation de l'amiante (Convention N°162 – 1986 complétée par la Recommandation N°172)
  - Sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail (Convention N°170 – 1990 complétée par la Recommandation N°177)
  - Sécurité et santé dans l'agriculture (Convention N°184 – 2001 complétée par la Recommandation N°192), concernant notamment l'inhalation éventuelle de pesticides.

Source OIT : <http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/textdeclaration/lang--fr/index.htm>

Le Groupe Sequana entend s'approvisionner en produits à base de coton provenant uniquement de sources :

- issues de cultures récoltées ou transformées de manière respectueuse de l'environnement : en engageant des actions permettant de réduire l'impact des activités sur le milieu et de promouvoir l'usage de technologies respectueuses de l'environnement,
- récoltées et transformées ou gérées conformément aux bonnes pratiques sectorielles, de type *Better Cotton Initiative* (<http://bettercotton.org/>), ou issues de cultures de coton organique.

### **2.3 Relations avec les parties prenantes**

Nous entretenons et valorisons les notions de santé, de bien-être et de diversité de nos salariés sur le long terme, par le biais de programmes volontaristes de sécurité au travail et de développement du personnel, et une offre de formations associées dans la mesure du possible.

Nous contribuons à améliorer les conditions économiques des territoires et à créer des opportunités pour les populations locales afin de partager les bénéfices socio-économiques de nos activités sur nos territoires d'implantation.

Nous privilégions des approvisionnements de coton responsables grâce à des pratiques d'achat éthique en proposant des partenariats de long terme à nos fournisseurs.

Par ailleurs, le Groupe Sequana incite fortement ses fournisseurs à respecter les principes décrits ci-dessus et à s'assurer de leur respect par leurs propres sous-traitants.



Pascal Lebard  
PDG de Sequana et Directeur Général d'Antalis et d'Arjowiggins